

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Moselle



Mairie de
BERG-sur-MOSELLE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE BERG SUR MOSELLE

Séance du 16 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le seize du mois de janvier à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune légalement convoqué le mardi neuf janvier deux mille vingt-quatre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Denis NOUSSE, Maire.

Etaient présents : Alain GUERQUIN, Jean Jacques THIELEN, Armand ALESCH, Philippe MATTON, Philippe DEZEURE, Marie MARTINEZ, Gérard BETTEMBOURG

Etaient absent : Stéphane SOUMANN (excusé)

Membres du Conseil municipal : 11

En exercice : 09

Ayant pris part au vote : 0%

Objet de la Délibération : N° 699 – Instauration de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle.

Vu le code général de la fonction publique.

Vu le décret N°2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale.

Vu l'avis du comité social territorial en date du 08 décembre 2023.

Le Maire expose que la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat exceptionnelle est versée aux fonctionnaires et aux agents contractuels nommés et recrutés avant le 1^{er} janvier 2023.

La prime est fixée à 800 euros en proportion de la quotité de travail de chaque agent du 1 juillet 2022 au 30 juin 2023.

La prime de pouvoir d'achat exceptionnelle fait l'objet d'un arrêté individuel conformément aux modalités d'attribution définies par la présente délibération.

La prime fait l'objet d'un versement unique au mois de janvier 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres DECIDE d'instaurer la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat selon les modalités d'attribution définies ci-dessus.

D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Date de convocation : 09/01/2024

« Pour extrait conforme au registre des délibérations »

Date d'Affichage : 09/01/2024

Fait à Berg-Sur-Moselle, le 18 janvier 2024

Le Maire

Denis NOUSSE

